

TRANSFORMATIONS NUMÉRIQUES ET TURBULENCES DU SYSTÈME FINANCIER : QUELLES LEÇONS POUR LES RÉGULATEURS ET LES SUPERVISEURS ?

Denis BEAU
Premier sous-gouverneur de la Banque de France



**I- LA FINANCE CLASSIQUE À L'ÉPREUVE DU MONDE NUMÉRIQUE :
QUELLES LEÇONS TIRER DES RÉCENTES FAILLITES BANCAIRES ?**

II- LA FINANCE NUMÉRISÉE : UN IMPÉRATIF DE RÉGULATION



I- LA FINANCE CLASSIQUE À L'ÉPREUVE DU MONDE NUMÉRIQUE : QUELLES LEÇONS TIRER DES RÉCENTES FAILLITES BANCAIRES ?

Le cas de la Silicon Valley Bank (SVB)

Un modèle d'activité fragile

Au passif, dépôts non couverts et concentrés; à l'actif, titres longs à taux fixe => banque très exposée aux risques de taux et de liquidité

Des règles prudentielles pas appliquées

Banques de moins de 250md\$ de bilan exemptées des contraintes prudentielles aux US

Une supervision défailiante

Des lacunes reconnues par la Fed dans son récent rapport



Banques de moins de 250ms\$ exonérées des ratios de liquidité

Supervision fragmentée et peu intrusive



Toutes les banques assujetties aux mêmes règles prudentielles

Superviseur unique pour l'Union bancaire (BCE), supervision intrusive, stress tests, inspections sur place

I- LA FINANCE CLASSIQUE À L'ÉPREUVE DU MONDE NUMÉRIQUE : QUELLES LEÇONS TIRER DES RÉCENTES FAILLITES BANCAIRES ?

- Ces constats n'excluent pas une réflexion à mener sur d'éventuelles améliorations du cadre réglementaire, mais à condition d'éviter les réponses simplistes :
 - **Encadrement du risque de taux d'intérêt** : conserver l'approche actuelle de « supervision renforcée »
 - **Moins-values latentes**: être attentif aux effets de bord

Deux enseignements principaux

Leçon 1 : appliquer les règles existantes et encadrer la proportionnalité: les allègements ne doivent pas se faire au détriment de la solidité financière

Leçon 2 : le rôle central de la supervision: les ratios prudentiels doivent être accompagnés d'une supervision intrusive



II- LA FINANCE NUMÉRISÉE : UN IMPÉRATIF DE RÉGULATION

1. Des marchés en plein développement mais des risques accrus

- **De nouveaux acteurs:** BigTechs, Fintechs, prestataires de services sur crypto-actifs
- **A l'origine de nouveaux risques :** risque opérationnel, risque cyber, volatilité, arbitrage réglementaire
=> risques pour la stabilité financière

2. L'UE en pointe dans les réponses réglementaires apportées

- **DORA :** introduit un dispositif de surveillance des prestataires de services tiers identifiés comme critiques
- **MiCA :** encadre l'activité sur crypto-actifs



II- LA FINANCE NUMÉRISÉE : UN IMPÉRATIF DE RÉGULATION

3 .Un effort réglementaire à poursuivre : trois pistes de réflexion

- Élargir le cadre prudentiel pour capturer les activités financières des **BigTechs**
- Réglementer les « **crypto-conglomérats** »
- Imaginer de nouvelles règles pour encadrer la « **finance décentralisée** »